

La lettre d'information trimestrielle



Chuelles

N° 22 - Octobre 2019

Dates à retenir

Mercredi 9 octobre

A l'occasion de la semaine du goût
Animation gratuite de la bibliothèque municipale
« Découvrir les saveurs de base »
De 15h à 17h pour les enfants de 6 à 9 ans
Sur inscription au 02 38 94 23 63

Samedi 12 octobre

Découvrez « Quel pirate vous êtes » avec
l'association « Les Giberniots »
Après-midi jeux (+ 10 ans)
Soirée pirates avec repas et concert du groupe
« Quatre pièces de huit »
Renseignements au 06 16 77 78 01 (dès 17h)
Réservations sur :
<https://www.billetweb.fr/jeux-pirates-giberniots>
<https://www.billetweb.fr/soiree-pirates-giberniots>

Samedi 19 octobre

Repas annuel
Association « La Rencontre Gâtinaise »

Samedi 26 octobre

Animation Halloween
Association « Les Giberniots »

Dimanche 3 novembre

Vide-chambre
Association « Une pour 4 »

Lundi 11 novembre

Cérémonie commémorative de
l'armistice du 11 novembre 1918

Samedi 23 novembre

Repas de la Sainte-Barbe
Soirée dansante
« Amicale des Sapeurs-Pompiers »



Pensez aux décorations de Noël pour participer
à l'embellissement de notre village
pendant les fêtes de fin d'année !



Samedi 7 décembre

Concert des « Violons d'Amilly »
Eglise de Chuelles à 21h00

Dimanche 8 décembre

Repas des aînés

Samedi 14 décembre

Noël des petits

Dimanche 15 décembre

Marrons grillés, boissons chaudes
et petit marché de Noël

Mardi 17 décembre

Repas de Noël
Association « La Rencontre Gâtinaise »

Vendredi 20 décembre

Noël des écoles

Inscriptions sur la liste électorale

A l'approche des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, les électeurs pourront s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 07 février 2020 en déposant leurs demandes d'inscription en ligne sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fgr ou www.service-public.fr.
L'inscription en mairie est toujours possible.

Mise en place du prélèvement automatique

Vous pouvez désormais opter pour le prélèvement automatique pour le règlement des factures de la cantine, des factures d'assainissement, des cotisations à la bibliothèque ou encore de la location de la salle polyvalente. Pour cela vous devez vous présenter en mairie muni d'un RIB récent.

Commerces : Changement de propriétaires

BOULANGERIE

M. et Mme Achraf TOUIL - 6 rue de Château-Renard.

Ouverture tous les jours de 7 h 30 à 13 h et de 16 h à 19 h 30, sauf le dimanche de 7 h 30 à 13 h. Fermeture le mercredi.
Tél. : 02.38.87.14.01. Courriel : touil.achraf@outlook.fr

EPICERIE

M. Mohamed BOUHOUCHE - 3 rue de Château-Renard.

Enseigne « L'Épicerie Chuelloise ».

Ouverture tous les jours sans interruption de 7 h à 20 h, sauf le dimanche de 7 h à 15 h. Fermeture le lundi.

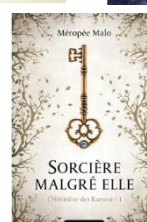
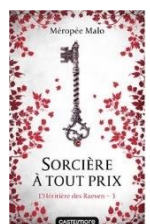
Dépôt de pain le mercredi, et de journaux lorsque le bar tabac est fermé. Livraison à domicile.

Tél. 02.38.94.26.76 ou 06.05.89.13.02.

Courriel : epicerie.chuelloise@gmail.com. Facebook : l'épicerie chuelloise

Nouveaux ouvrages à la bibliothèque

De nouveaux livres sont à la disposition des adolescents :

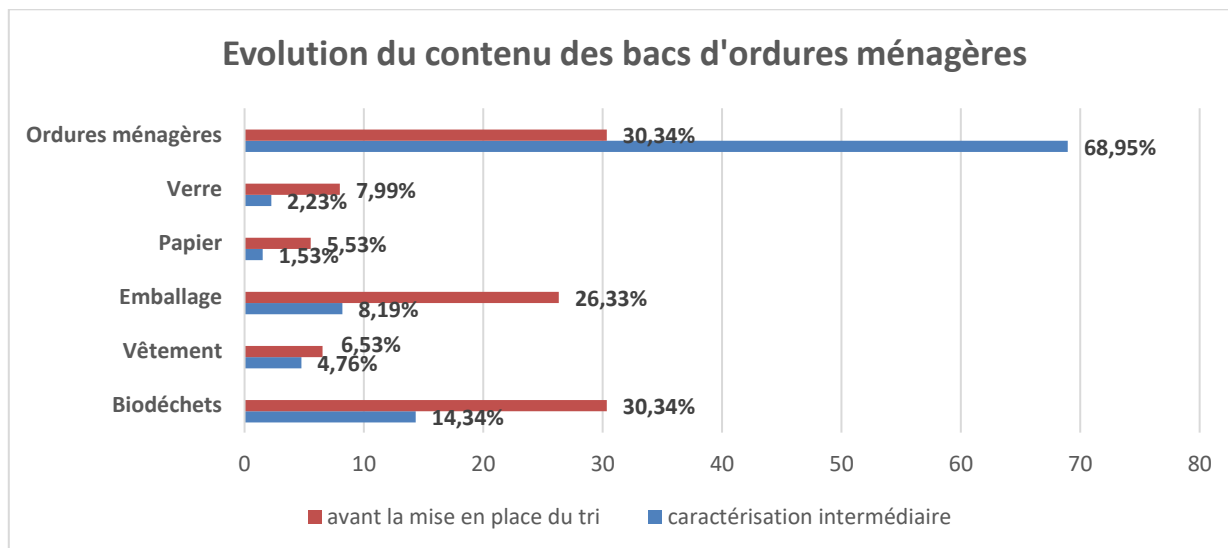


POINT INTERMEDIAIRE SUR LA MISE EN PLACE DU TRI SELECTIF AU PORTE A PORTE A CHUELLES

La mise en place du tri sélectif pour la commune de Chuelles a commencé le 03 juin 2019.

Avant cette date, le service collecte et traitement des déchets de la 3 CBO a procédé à une série de 5 caractérisations d'une partie des déchets ménagers de Chuelles. Une caractérisation consiste à récupérer aléatoirement un échantillonnage représentatif des déchets de la tournée et de les trier. Sur l'ensemble des caractérisations nous avons trouvé dans les ordures ménagères de Chuelles 7,99% de verre, 5,53% de papier, 26,33% d'emballage, 6,53% de vêtements et 23,28% de biodéchets (restes alimentaires)

Une caractérisation intermédiaire a été effectuée le 3 septembre à Chuelles, 3 mois après la mise en place du tri sélectif au porte à porte. Sur 260 kg d'ordures ménagères, nous avons trouvé 2,23% de verre **soit une baisse de plus de 72%**, 1,53% de papier **soit une baisse de plus de 72%**, 8,19% d'emballage **soit une baisse de plus de 68%**, 4,76% de vêtements **soit une baisse de plus de 27%** et 14,34% de biodéchets **soit une baisse de plus de 38%**.



Les chiffres sont très encourageants même s'il reste encore une marge de progression. Ponctuellement des contrôles seront effectués au niveau du contenu des bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif. **En cas de non-respect des consignes, les agents pourront être amenés à refuser de collecter les bacs concernés.** Pour toute question concernant le tri sélectif, vous pouvez contacter l'Ambassadeur du tri de la 3 CBO au 06/49/10/73/11 ou au 02/38/95/27/65.

Quelques rappels concernant le tri sélectif au porte à porte :

- Le tri sélectif doit être déposé en vrac dans le bac de tri sélectif (ne pas mettre les déchets dans des sacs).
- Seul le polystyrène alimentaire (barquette de viande, poisson...) est accepté dans le bac de tri sélectif. Le polystyrène d'emballage (électro ménager) n'est pas accepté dans les bacs de tri sélectif (même coupé en morceaux). Il doit être déposé en déchèterie.
- Pensez à bien vider les contenants (bouteilles d'eau, pots confiture, crème...).
- Avec l'arrivée des extensions des consignes de tri, vous pouvez mettre dans votre bac de tri les pots de yaourts, de compote, opercules, barquettes alimentaires.
- Les vêtements doivent être déposés dans les colonnes prévues à cet effet.
- Il est formellement interdit de déposer du verre dans le bac des ordures ménagères sous peine de se voir refuser la collecte du bac.

OCTOBRE ROSE

Tous les ans, au mois d'octobre, votre commune se mobilise pour promouvoir le dépistage du cancer du sein.

La mairie a été décorée pour attirer l'attention des administrées sur l'importance de ce dépistage tous les 2 ans qui permet un diagnostic précoce.

L'examen gratuit bénéficie d'une double lecture de la radiographie.

